



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°1054

du 14 juillet 2025



Sommaire

Direction des Relations et des Ressources Humaines

- Appel à candidature : chargé de mission réussite éducative
- Préconisations issues du rapport final de l'enquête de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail académique

Division des Personnels Enseignants

- Appel à candidatures : coordonnateur académique apprentissage formation continue

Ecole Académique de la Formation Continue

- Modules de formation d'initiative nationale (MFIN) dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap - Année scolaire 2025-2026

Division des Examens et Concours

- Avis d'ouverture d'un recrutement par la voie du pacte pour l'accès au corps des adjoints administratifs - Session 2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Benoît DELAUNAY - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCEPTION, REALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

ce.ba@ac-aix-marseille.fr



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/25-1054-252 du 14/07/2025

APPEL A CANDIDATURE : CHARGE DE MISSION REUSSITE EDUCATIVE

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels enseignants 1er et 2nd degré, d'éducation, psychologues de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MOLENAT - DRRHA - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Vous trouverez ci-joint un appel à candidature pour le poste de chargé de mission réussite éducative auprès de la préfète déléguée à l'égalité des chances du département des Bouches du Rhône.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE		CHARGÉ DE MISSION RÉUSSITE ÉDUCATIVE
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	
	PLACE DU POSTE	<p>1 poste de chargé de mission réussite éducative auprès de la préfète déléguée à l'égalité des chances du département des Bouches-du-Rhône</p> <p>Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique de la préfète déléguée à l'égalité des chances, dans le cadre d'une mise à disposition par le rectorat ou la direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône (DSDEN).</p>
MISSIONS ET COMPÉTENCES	CADRE GÉNÉRAL	<p>Le chargé de mission « réussite éducative » est placé par voie de mise à disposition par l'éducation nationale auprès de la préfète déléguée à l'égalité des chances. Il assiste la préfète déléguée à l'égalité des chances dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques liées à la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en participant à la création, à l'animation, au développement et au suivi des dispositifs ad hoc (7 programmes de réussite éducative et 11 cités éducatives) en étroite relation avec l'Éducation nationale et l'ensemble des partenaires associés (Métropole Aix-Marseille, différentes communes, conseil départemental et associations par exemple).</p>
	MISSIONS	<ol style="list-style-type: none"> Assister et conseiller la préfète déléguée à l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône dans le domaine de l'éducation, de la réussite éducative au sens large du terme (l'accès à l'excellence, la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien à la parentalité, ...). Optimiser le partenariat, en lien avec les services de l'État (dont l'Éducation Nationale), avec les différentes collectivités territoriales intervenant sur ces thématiques et être l'interlocuteur naturellement reconnu et privilégié du rectorat d'Aix-Marseille et de la direction académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône. Accompagner à la mise en œuvre et au pilotage des dispositifs spécifiques de l'Etat et principalement les 11 cités éducatives et les 7 Programmes de Réussite Educative des Bouches-du-Rhône. Solliciter, animer et coordonner les acteurs associés aux différentes actions. <p>Le chargé de mission « réussite éducative » pourra être amené à assurer la représentation en cas d'absence de la préfète déléguée à l'égalité des chances.</p>
	COMPÉTENCES	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une parfaite connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} et 2^d degrés. - Connaître le fonctionnement des collectivités territoriales et des services de l'État. - Connaître le fonctionnement associatif. - Apporter une expertise par la connaissance du territoire, de ses acteurs et de ses enjeux. - Forte disponibilité. <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles. - Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés. - Rendre compte - Avoir une aisance rédactionnelle et oratoire. - Maîtriser les logiciels bureautiques de base.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	<p>Une solide connaissance de l'éducation prioritaire est souhaitée.</p> <p>Une bonne connaissance de la démarche Cité éducative et du Programme de Réussite Éducative (PRE) serait appréciée.</p>
	NOMINATION	Mise à disposition à compter du 1 ^{er} septembre 2025.
	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce 36,80h hebdomadaires
	RÉGIME INDEMNITAIRE	Groupe 2 de la grille indemnitaire académique des chargés de mission, soit 834 € mensuel Cf bulletin académique 976 du 17 juillet 2023

	MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae au plus tard le lundi 18 août 2025 par courrier électronique aux trois adresses suivantes :</p> <p>pref-pdec-sec@bouches-du-rhone.gouv.fr</p> <p>ce.cab13@ac-aix-marseille.fr</p> <p>ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	<p>Pour tout renseignement relatif :</p> <p>au régime statutaire et indemnitaire : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr</p> <p>aux enjeux et attendus du poste : la directrice de cabinet de la préfète déléguée pour l'égalité des chances / natacha.doutre@bouches-du-rhone.gouv.fr – 04 84 35 47 13</p> <p>à la gestion RH en préfecture et autres questions éventuelles : le chef de cabinet de la préfète déléguée pour l'égalité des chances / arnaud.steyer@bouches-du-rhone.gouv.fr – 06 75 25 23 89</p>



DRRH/25-1054-253 du 14/07/2025

**PRECONISATIONS ISSUES DU RAPPORT FINAL DE L'ENQUETE DE LA FORMATION
SPECIALISEE EN SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL ACADEMIQUE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme ACLOQUE - DRRH - mail : ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

Lors de sa séance du 26 mai 2025, la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail académique (F3SCTA) a été consultée sur le rapport final de l'enquête réalisée à la suite du décès d'un personnel de direction.

Ce rapport final comporte des préconisations relevant de la prévention primaire, de la prévention secondaire et de la prévention tertiaire en termes de santé et de sécurité au travail qui s'établissent comme suit :

a) Préconisations relevant de la prévention primaire

- Ne pas déplacer un personnel de direction sans avoir l'assurance de son remplacement.
- Information systématique des personnels sur les implications administratives et financières d'un interim de direction.

b) Préconisations relevant de la prévention secondaire

- Proposer systématiquement un entretien d'un personnel de direction se retrouvant temporairement isolé avec le DASEN ou le DAASEN pour évaluer les besoins et établir les priorités dans les tâches à accomplir dans l'attente du remplacement.
- Informer la médecine de prévention de la situation d'un personnel de direction isolé en raison d'un non remplacement.
- A l'issue de la mission, prévoir un retour d'expérience, un accompagnement et des remerciements pour les personnels mobilisés.
- Prévoir annuellement dans les réseaux un temps de formation et d'information sur les risques psycho-sociaux et le DUERP pour les personnels de direction.

c) Préconisations relevant de la prévention tertiaire

- En cas de protocole de gestion de crise nécessitant une cellule d'écoute : organiser une cellule d'écoute capable d'entendre l'ensemble des personnels, y compris les personnes en charge de la surveillance des élèves.
- Intégrer dans le protocole de crise un retour d'expérience systématique (un RETEX) et présenter le protocole à la formation spécialisée.
- Proposer la possibilité d'un suivi des personnels qui en exprimeraient le besoin à court, moyen et long terme, par les services de prévention.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



DIPE/25-1054-949 du 14/07/2025

**APPEL A CANDIDATURES : COORDONNATEUR ACADEMIQUE APPRENTISSAGE FORMATION
CONTINUE**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme BARRIL- Adjointe du DRA-FPIC, Responsable du pôle Formation Professionnelle, Apprentissage et Formation Continue. Contact : pascale.barril@region-academie-paca.fr - 06 74 21 02 22

Un poste de coordonnateur académique Apprentissage, Formation Continue pour la rentrée 2025 :

- Poste au sein de la DRAFPIC-Rectorat d'Aix-Marseille.

Les candidatures doivent être adressées directement à l'adresse mail figurant sur la fiche de poste.

Format à respecter : Objet : **Candidature Coordonnateur Académique Apprentissage RS2025 –
Nom Prénom**

Vous trouverez en annexe la fiche de poste ainsi que les modalités détaillées de candidature, d'affectation et d'exercice.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



COORDONNATEUR ACADEMIQUE APPRENTISSAGE FORMATION CONTINUE	
CADRE GENERAL	<p>Sous la responsabilité de l'adjointe du Délégué Régional Académique Formation Professionnelle Initiale et Continue, le coordonnateur académique apprentissage formation continue a pour mission de mettre en œuvre les différents projets impulsés par le recteur de région académique.</p> <p>Pour cela, il travaillera en liaison avec l'ensemble des acteurs de l'apprentissage et de la formation continue de l'académie Aix-Marseille, en particulier les référents apprentissage des quatre GRETA-CFA.</p>
DESCRIPTION DU POSTE	<p>Poste à pourvoir au 01-09-2025.</p> <p>Poste basé au sein de la DRAFPI-C-Rectorat d'Aix-Marseille-Place Lucien Paye-Aix-en-Provence.</p>
MODALITE DE SERVICE	<ul style="list-style-type: none">• La durée du temps de travail est celle prévue par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 et le décret n° 2004-1307 du 26 novembre 2004, soit 1607 heures annuelles ramenées à 1593 heures.• Rémunération en lien avec l'expérience et les compétences professionnelles.
MISSIONS	<p>Mettre en œuvre les différents projets impulsés par le Délégué Régional Académique Formation Professionnelle Initiale et Continue en lien avec les référents apprentissage des GRETA-CFA.</p>
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Suivis de l'évolution des procédures administratives (OPCO, aides de l'Etat...)• Recueil des données auprès des différents interlocuteurs.• Accompagnement des GRETA-CFA à la réalisation d'enquêtes.• Participation à l'amélioration continue des process• Participation au plan de formation des acteurs du réseau• Accompagnement et conseil des équipes sur les modalités d'examen• Conduite de projets pédagogiques et suivi des jeunes mineurs.• Relations avec les OPCO et les branches• Participation au plan de communication sur l'apprentissage• Participation à l'ouverture et au développement de nouvelles formations• Vérification réglementaire et communication aux acteurs des GRETA-CFA.• Participation à la mise en place des procédures académiques.• Accompagnement des équipes de GRETA-CFA au déploiement de l'apprentissage dans le respect des labels qualité.• Participation aux différents projets académiques et régionaux de la formation Continue.



<p>COMPETENCES</p>	<ul style="list-style-type: none">• Très bonne connaissance de l'apprentissage tant au niveau administratif que pédagogique.• Bonne connaissance du réseau des GRETA-CFA.• Maîtrise des outils de bureautique et aisance avec les systèmes d'information.• Capacités organisationnelles et rédactionnelles.• Aptitude pour le travail en équipe et l'animation de réunions.• La conduite de projet.• Respect des engagements et des délais.• Rigueur• Sens du relationnel.• Autonomie ; capacité à rendre compte.• Dynamisme et esprit d'initiative.
<p>PRE-REQUIS (Diplômes ou expériences)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Bac + 3 minimum• Expérience significative minimum de 3 ans.• Maîtrise des modalités de la mise en œuvre de l'apprentissage.
<p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<ul style="list-style-type: none">• Lettre de motivation,• Compte-rendu du rendez-vous de carrière,• CV <p>À adresser à :</p> <p>Recrutement.DRAFPIC@region-academique-paca.fr</p> <p>Pour tout renseignement concernant le poste, contacter Pascale BARRIL : Pascale.barril@region-academique-paca.fr – 06 74 21 02 22</p> <p>Retour des candidatures dans les 15 jours suivant la parution du présent appel à candidatures.</p>



EAFC/25-1054-221 du 14/07/2025

**MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE (MFIN) DANS LE DOMAINE DE
L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE
HANDICAP - ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Références : Courrier du 26 juin 2025 adressé aux recteurs relatif aux modalités de déploiement et d'inscription aux stages MIN ASH au national et en académie - Décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 modifiant le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 - Arrêté du 8 février 2021 modifiant l'arrêté du 10 février 2017 - Circulaire du 12 février 2021 est publiée au BOEN n° 10 du 11 mars 2021

Destinataires : Personnels du second degré de l'enseignement public

Dossier suivi par : Mme DUBOIS - CIF EAFC - Tel : 04 42 93 88 34 - Mail : isabelle.dubois@ac-aix-marseille.fr - M. ABELSADOR - Conseiller technique de région académique - mission pour les élèves à besoins éducatifs particuliers (ASH) - Courriel : ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr - Mme BONNAVENTURE - Conseillère pédagogique académique ASH. Courriel : delphine.bonnaventure@ac-nice.fr

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié par le décret n°2020-1634 du 21 décembre 2020 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée, des modules de formation d'initiative nationale (MIN) sont organisés aux niveaux académique, interacadémique ou national.

Conformément à la circulaire citée en référence :

1 – Le dispositif réglementaire

Les modules de formation d'initiative nationale (MIN) organisés dans le cadre de la formation continue s'articulent selon deux formats dans le cadre du déploiement des actions de formation 2025-2026 :

- a) des modules de formation nationaux sur les enjeux de métiers et de missions spécifiques en lien avec l'INSEI ;
- b) des modules décentralisés à rayonnement national, déployés au sein des écoles académiques de formation continue (EAFC).

Le catalogue de ces modules est consultable dans les annexes 1 à 3.

Le dispositif de formation s'articule également autour de deux types de modules visant deux catégories d'agents :

- 1- Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI, afin de **compléter leur parcours de formation** conformément à la circulaire citée en référence. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.
- 2- Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue qui contribuent à développer une culture de formation commune sur l'ensemble du territoire national. Ceux-ci s'adressent :
 - Aux enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale.
 - Aux enseignants non spécialisés et autres personnels de la communauté éducative pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie, ou encore d'élèves allophones.

2 – Modalités d'inscription

Les candidats du second degré s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie, par formulaire, en cliquant sur le lien ci-dessous.

Lien pour l'inscription des candidats au MFIN :

<https://enquetes.education.gouv.fr/SE/?st=PLX1AdFRE07BZ3vwM8hIibPSehgXh8bBhvix6SwtvLs%3D>

Le registre des inscriptions est ouvert jusqu'au 09 septembre 2025 inclus.

Attention : L'inscription n'est confirmée qu'à la réception de l'avis du supérieur hiérarchique et du corps d'inspection.

Pour cela le candidat imprimera son formulaire d'inscription renseigné, et le fera viser pour avis par son supérieur hiérarchique et le corps d'inspection référent.

Ce document doit être renvoyé au plus tard le 09 septembre 2025 à l'EAFC par mail à ce.eafc@ac-aix-marseille.fr

Les candidats veilleront à remplir complètement et précisément le formulaire et à ne pas attendre le dernier jour pour procéder à leur inscription et la faire valider.

Les candidatures retenues pour le départ en formation sont soumises à la validation de la DGESCO. Les personnels dont la candidature est validée par la DGESCO reçoivent un ordre de mission de l'EAFC.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation. La priorité est donnée aux personnels s'impliquant dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique académique de formation.

Le nombre de places étant limité, une commission se réunira pour procéder à une sélection des candidatures.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe 1 : liste des actions de formation mises en œuvre au national par l'INSEI

Les MIN en présentiel, commencent en début d'année scolaire à Suresnes puis à Saint Germain en Laye à partir du 9 mars 2026.

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
3	MIN : LSF A1 G1 Province 25NDGS6003	Acquérir le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : « Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un, y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient, etc.) et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.»	Octobre & Novembre 2 sessions 120 heures Session 1 : du 6 au 19/10/2025 Session 2 : du 17 au 30/11/2025 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel 12 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
4	MIN : LSF A1 G2 Province 25NDGS6003	Acquérir le niveau A1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : « Peut comprendre et utiliser des expressions familières et quotidiennes ainsi que des énoncés très simples qui visent à satisfaire des besoins concrets. Peut se présenter ou présenter quelqu'un, y compris en utilisant l'alphabet manuel et poser à une personne des questions la concernant (lieu d'habitation, relations, ce qui lui appartient, etc.) et peut répondre au même type de questions. Peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur signe lentement et distinctement et se montre coopératif.»	Décembre & janvier 2 sessions 120 heures Session 1 : du 01 au 16/12/2025 Session 2 : du 05 au 18/01/2026 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel 12 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
5	MIN : LSF A2 G1 PROVINCE 25NDGS6004	Acquérir le niveau A2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : •« Peut comprendre des phrases isolées incluant le cas échéant un ou plusieurs mots épelés manuellement et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines immédiats de priorité (par exemple, informations personnelles et familiales simples, achats, environnement proche, travail). 4•Peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets familiers et habituels. •Peut décrire avec des moyens simples sa formation, son	Novembre & janvier 2 sessions 120 heures Session 1 : du 17 au 28/11/2025 Session 2 : du 05 au 16/01/2026 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel 12 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
		environnement immédiat et évoquer des sujets qui correspondent à des besoins immédiats »		
6	MIN LSF B1 G1 PROVINCE 25NDGS6005	Acquérir le niveau B1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : •« Peut comprendre les points essentiels d'un discours quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs etc. •Peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en présence de locuteurs variés de la LSF. •Peut produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt. •Peut raconter un événement, une expérience ou un rêve, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée..»	Septembre & Novembre & Janvier 3 sessions 210 heures Session 1 : du 29/09 au 19/10/2025 Session 2 : du 17 au 30/11/2025 Session 3 : du 19/01 au 01/02/2026 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel 12 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
7	MIN LSF B2 25NDGS6006	Acquérir le niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : •« Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un discours signé complexe, une discussion technique dans sa spécialité. •Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur expérimenté n'entraîne de tension ni pour l'un ni pour l'autre. •Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et inconvénients de différentes possibilités»	Septembre à mai 5 sessions 210 heures Session 1 : du 29/09 au 12/10/2025 Session 2 : du 01 au 05/12/2025 Session 3 : du 08 au 12/12/2025 (distanciel) Session 4 : du 23 au 29/03/2026 (distanciel) Session 5 : du 18 au 31/05/2026 Horaires : 9h à 16h.	Présentiel et distanciel synchrone 12 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
8	MIN LSF C1 25NDGS6007	Acquérir le niveau C1 du cadre européen de référence pour les langues (CECRL) : •« Peut comprendre une grande gamme de discours longs et exigeants en LSF et saisir des significations implicites. •Peut s'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment chercher ses signes. •Peut utiliser la LSF de façon efficace dans la vie sociale, professionnelle ou académique. •Peut s'exprimer sur des sujets complexes de façon claire et bien structurée et manifester son contrôle des outils d'organisation, d'articulation et de cohésion du discours.»	Décembre et Juin 5 sessions 210 Session 1 : du 01 au 12/12/2025 Session 2 : du 23 au 27/03/2026 (distanciel) Session 3 : du 18 au 22/05/2026 (distanciel) Session 4 : du 25/05 au 28/05/2026 Session 5 : du 15 au 26/06/2026 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel et distanciel synchrone 12 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
9	MIN Enseigner en tenant compte des besoins spécifiques des élèves avec une maladie somatique invalidante 25NDGS6008	<p>1- Connaître puis identifier les besoins éducatifs des élèves avec une maladie somatique invalidante pour mettre en place au plus vite les contenus didactiques adaptés et des modalités pédagogiques variées.</p> <p>2- Comprendre le fonctionnement cognitif et les stratégies pour évaluer rapidement ou précisément les compétences d'un élève avec une maladie somatique invalidante, notamment lorsqu'elle altère la cognition, afin de proposer un projet de scolarisation adapté.</p> <p>3- Mettre en œuvre la continuité pédagogique pour des élèves avec une maladie chronique, en comprenant leurs implications pédagogiques liées aux lieux de scolarisation, notamment lors des hospitalisations ou de la convalescence à domicile : travail avec un petit groupe d'élèves de niveaux hétérogènes (de la maternelle au lycée), travail en individuel au chevet, évaluations scolaires, suivi scolaire).</p> <p>4- Savoir travailler en partenariat au sein d'une équipe pluriprofessionnelle en comprenant les missions de l'enseignant selon les contextes d'exercice.</p>	Novembre & janvier 2 sessions 50 heures Session 1 : du 17/11 (10h) au 21/11 (13h) Session 2 : du 12/01 (10h) au 16/01 (13h)	Présentiel 15 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
10	MIN Enseigner en étayant la coordination et les compétences motrices au profit de l'acquisition de tous les apprentissages 25NDGS6009	<p>1- Comprendre les stratégies d'apprentissage ciblées sur des procédures d'un haut niveau de réflexion en limitant le recours aux habiletés motrices et procédurales.</p> <p>2- Développer des démarches pédagogiques avec des procédures explicites en recourant à des supports différenciés, y compris numériques.</p> <p>3- Connaître et expérimenter des matériels adaptés variés pour étayer les besoins des élèves, liés à une difficulté dans l'organisation procédurale, ou encore à une limitation des gestes dans leur ampleur, force, durée ou précision, y compris dans les déplacements.</p> <p>4- Créer une communication partagée par le groupe classe, y compris avec un élève sans parole.</p> <p>5- Travailler en partenariat pour la sécurité et le bien-être psychique et physique des élèves dans leur vie à l'école, les activités scolaires, mais aussi pour la sécurisation de leur parcours au niveau des apprentissages et leur orientation professionnelle.</p>	Novembre & janvier 2 sessions 50 heures Session 1 : du 03/11 (10h) au 07/11 (13h) Session 2 : du 19/01 (10h) au 23/01 (13h)	Présentiel 15 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
17	MIN Niveau 1 - Soutenir l'accès aux apprentissages des élèves avec polyhandicap 25NDGS6013	Développer des capacités d'observation et d'analyse des situations d'enseignement-apprentissage impliquant des jeunes avec polyhandicap pour répondre à leurs besoins de manière individualisée et ajustée. -Découvrir et s'appropriier des méthodes, outils, programmes et théories permettant de construire et mettre en œuvre un accompagnement pédagogique adapté aux besoins des élèves avec polyhandicap. -Construire sa posture d'enseignant au sein d'une équipe pluridisciplinaire, penser le partenariat avec les différents professionnels et les parents	Septembre & Janvier 2 sessions 50 heures Session 1 : du 01/12 au 05/12 Session 2 : du 23/03 au 27/03 Horaires : 10h30 - 12h30	Présentiel 25 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
18	MIN Approfondissement Niveau 2- Soutenir l'accès aux apprentissages des élèves avec polyhandicap 25NDGS6014	Approfondir la connaissance des besoins des élèves avec polyhandicap afin d'adapter les situations d'enseignement apprentissage. -Travailler en lien avec une équipe pluridisciplinaire et avec les familles. -Partager et analyser les pratiques pédagogiques mises en œuvre, à partir de visites et d'échanges entre les stagiaires.	2 sessions : 50 heures Session 1 : du 01/12 au 05/12 Session 2 : du 23/03 au 27/03 Horaires : 10h30 - 12h30	Présentiel Dans les locaux de l'INSEI (à Suresnes en décembre, puis suite à notre déménagement à St Germain en Laye en mars 2026). 10h30 le lundi (sur les deux semaines) et se termine à 13h30 le 1er vendredi et à 16h le vendredi de la 2ème semaine. Ce dispositif est pensé en présentiel car des visites sont organisées. 15 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
19	MIN Enseigner à des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers avec l'appui d'outils et ressources numériques 25NDGS6015	1) Identifier dans les situations scolaires les leviers et les obstacles à l'accessibilité et la façon de les diminuer ou de les contourner au moyen d'outils numériques adaptés. 2) Concevoir des situations d'apprentissages pour les élèves à besoins éducatifs particuliers intégrant des outils numériques dans le cadre d'un enseignement inclusif avec une perspective d'accessibilité universelle. 3) Créer des outils d'aide ou des supports didactiques à partir de logiciels connus du grand public ou libres de droit.	Janvier 1 session 25 heures Session 1 : du 05/01 au 09/01 Session 1 dédoublée : du 18/05 au 23/05 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel 14 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
20	MIN Identification des besoins et progressions pédagogiques adaptées pour les enfants avec surdicécité et autres handicaps complexes sévères 25NDGS6016	Appréhender les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdicécité et autres handicaps complexes sévères. •Spécificités des états de la vision et de l'audition chez les élèves en situation de handicaps complexes sévères •Comprendre les objectifs et les principes de l'évaluation fonctionnelle. •Savoir mettre en pratique la méthode fonctionnelle d'identification des spécificités de la perception visuelle et auditive des élèves en situation de handicap complexe. •Savoir adapter les objectifs et contenus des programmes d'apprentissages en fonction des caractéristiques visuelles et auditives de ces élèves.	Mars & Avril 2 sessions 25 heures Session 1 : du 16/03 au 20/03 en présentiel Session 2 : en distanciel le 15/04 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel et distanciel synchrone 20 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
21	MIN Favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement à l'école primaire en répondant aux besoins des élèves avec TSLA 25NDGS6017	Acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (description des troubles, articulation entre repérage des difficultés et diagnostic), - Appréhender les conséquences des TSLA sur les apprentissages et la vie scolaire, - Cibler les besoins partagés pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques, - Coopérer et travailler en partenariat.	Novembre, décembre, février 1 session par groupe 25 heures G1 : du 17/11 (9h) au 21/11 (12h) G2 : du 01/12 (9h) au 5/12 (12h) G3 : du 08/12 (9h) au 12/2 (12h) G4 : du 09/02 (9h) au 13/2 (12h) G5 : du 16/02 (9h) au 20/02 (12h)	Distanciel synchrone 23h synchrones + 2h asynchrones 30 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
22	MIN Favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves avec TSLA dans le second degré en répondant à leurs besoins éducatifs particuliers 25NDGS6018	Acquérir des connaissances sur les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (description des troubles, spécificités des TDA/H et des élèves à haut potentiel, articulation entre repérage des difficultés et diagnostic). - Appréhender les conséquences des TSLA sur les apprentissages et la vie scolaire. - Cibler les besoins partagés pour construire des réponses pédagogiques, éducatives et didactiques. - Améliorer la collaboration ULIS-classe de référence et enseignant-AESH.	Mars & Avril 2 sessions 25 heures Session 1 : du 02/03 (9h) au 06/03 (12h) Session 2 : du 13/04 (9h) au 17/04 (12h)	Distanciel synchrone 30 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
23	MIN La vidéoformation pour penser les pratiques inclusives des enseignants 25NDGS6019	Développer une approche réflexive de ses pratiques professionnelles au regard de l'analyse de l'activité enseignante. -Renforcer l'analyse des besoins des élèves par l'observation dans une perspective inclusive. -Découvrir et se saisir de la vidéo comme outil de	Novembre à Mai 3 sessions 25 heures Session 1 : distanciel le 12/11 après-midi (13h 15h)	Présentiel et distanciel synchrone 15 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
		formation.	Session 2 : Présentiel le 05/01 (12h00) au 07/01 (12h00) Session 3 : Présentiel du 04/05 (9h00) au 06/05 (12h00)	
24	MIN Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (groupe Province) 25NDGS6020	Actualiser ses connaissances sur les TSA et leurs incidences en milieu scolaire. Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées.	Décembre & Mars 2 sessions 60 heures Session 1 : Présentiel du 08 au 09/12 et distanciel du 10 au 12/12 Session 2 : Présentiel du 23 au 24 mars - distanciel du 25 au 27/03 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel et distanciel synchrone 30 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
25	MIN Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (Ile de France) 25NDGS6021	Actualiser ses connaissances sur les TSA et leurs incidences en milieu scolaire. Connaître et mettre en œuvre les réponses institutionnelles et pédagogiques adaptées.	Janvier & Mai 2 sessions 60 heures Session 1 : Présentiel du 12 au 13/01 et distanciel du 14 au 16/01 Session 2 : Présentiel du 18 au 19 mai - distanciel du 20 au 22/05 Horaires : 9h00 - 16h00	Présentiel et distanciel synchrone 30 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
26	MIN Mobiliser les fonctions attentionnelles, exécutives et mnésiques en classe 25NDGS6022	Comprendre les bases du fonctionnement des fonctions cognitives transversales. -Renforcer la mobilisation des fonctions attentionnelles, mnésiques et exécutives des élèves. -Mettre en place des pratiques pédagogiques prenant en compte la diversité des élèves dont ceux ayant des difficultés attentionnelles, exécutives et mnésiques.	Janvier & Février 5 sessions 30 heures Session 1 : le 07/01, 14/01, 21/01, 28/01, 4/02 Session 2 : le 08/01, 15/01, 22/01, 29/01, 05/02 Session 3 : le 09/01, 16/01, 23/01, 30/01, 06/02 Horaires : 9h à 13h et de 13h30 à 16h30	Distanciel synchrone 35 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
27	MIN LfPC 25NDGS6023	Identifier et mémoriser les différents sons du système phonologique de la langue française. Acquérir les connaissances nécessaires sur la langue française parlée complétée (LfPC ou code LPC) et de son utilisation auprès d'élèves sourds dans leurs projets linguistiques. Définir les huit clefs des sons consonnes et les 5	Janvier & Mai 2 sessions 60 heures Session 1 : du 05/01 au 09/01 Session 2 : du 11/05 au 15/05 Horaires : 9h30 à 16h00	Présentiel 30 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE,

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
		positions des sons voyelles. Manier la langue française parlée complétée dans le cadre de sa propre parole.		personnels de direction, etc.)
28	MIN « Coopération, autodétermination et parcours inclusifs » (CAPI) 25NDGS6024	<ul style="list-style-type: none"> •Coopérer avec l'ensemble des partenaires impliqués dans le parcours de l'élève. •Identifier les modalités (leviers et obstacles) ainsi que les outils pour un partenariat efficace avec l'éducation nationale, le médicosocial et le champ associatif. •Permettre à chacun de trouver sa juste place au sein d'un système de coopération équitable. •Favoriser la pleine participation des élèves et familles en s'appuyant sur la validité sociale des médiations proposées. •Penser collectivement les parcours inclusifs en les référant à une responsabilité collective et partagée. •S'interroger sur la/les dimension(s) éthique(s) de l'accompagnement. 	Octobre à Juin 9 sessions 50 heures Session 1 : 15/10/25 (présentiel) Session 2 : 19/11/2025 (distanciel) Session 3 : 17/12/2025 (présentiel) Session 4 : 14/01/2026 (distanciel) Session 5 : 11/02/2026 (présentiel) Session 6 : 11/03/2026 (distanciel) Session 7 : 15/04/2026 (présentiel) Session 8 : 13/05/2026 (distanciel) Session 9 : 17/06/2026 (présentiel) Horaires : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Présentiel et distanciel synchrone 20 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
29	MIN Accompagner un élève à besoins éducatifs particuliers : enjeux métiers et enjeux système 25NDGS6025	Inscrire la contemporanéité du métier en référence à l'évolution historique de la fonction. -Mesurer les enjeux inhérents au déploiement des PAS -Comprendre l'articulation accessibilité / compensation en référence aux modèles actuels et à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. -Parvenir à mettre en lien partenariat et coopération au service de l'expression des pratiques inclusives. -Permettre à chaque partenaire (élèves, familles, professionnels) de trouver sa « juste place » au sein d'un espace de co-construction de parcours. -Comprendre l'articulation avec le médico-social : vers un élément de culture partagée ?	Décembre & Mai 2 sessions 50 heures Session 1 : 15/10/25 (présentiel) Session 2 : 19/11/2025 (distanciel) Session 3 : 17/12/2025 (présentiel) Session 4 : 14/01/2026 (distanciel) Session 5 : 11/02/2026 (présentiel) Session 6 : 11/03/2026 (distanciel) Session 7 : 15/04/2026 (présentiel) Session 8 : 13/05/2026 (distanciel) Session 9 : 17/06/2026 (présentiel) Horaires : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00	Distanciel synchrone 120 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
30	MIN Auto-évaluer le fonctionnement inclusif d'un dispositif / d'un établissement pour sécuriser le parcours des élèves à besoins	Aider les communautés éducatives à sécuriser les parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers via l'auto-évaluation du fonctionnement inclusif de dispositifs au sein d'un établissement scolaire accueillant des élèves relevant de l'enseignement spécialisé et/ou adapté (ULIS Collège, ULIS Lycée, SEGPA, EREA...) ; -appréhender l'outil Qualinclus et les démarches d'auto-	Octobre 1 session 25 heures 13 au 17/10/2025 Horaires : 9h30 - 11h30	Présentiel 20 participants Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
	éducatifs particuliers 25NDGS6026	évaluation, -concevoir les réponses adaptées aux besoins éducatifs particuliers de ces élèves et évaluer leur impact dans le cadre d'une démarche participative d'amélioration continue.		
31	MIN Assurer la continuité du parcours de scolarisation de l'élève avec des ruptures pour raisons de santé 25NDGS6027	1- Être un acteur de la continuité pédagogique et la cohérence du parcours des élèves avec un trouble de la santé, dans les différents lieux de leur scolarisation, en tant que coordonnateur de l'UE du service hospitalier de référence, du service APADHE ou tant qu'enseignant référent. 2- Evaluer les modalités pédagogiques les plus pertinentes selon la situation de l'élève avant son retour à l'école : évaluation du niveau scolaire, travail individuel au chevet, travail avec un petit groupe d'élèves de niveaux hétérogènes (de la maternelle au lycée), robots de télé-présence avec l'établissement d'origine. 3- Savoir travailler en partenariat en animant une équipe de professeurs, au sein d'une équipe pluri-professionnelle. 4- Etayer les professeurs et les parents dans la dimension psychologique liées aux troubles de santé de l'enfant ou l'adolescent, voire le passage en soins palliatifs, et ses modalités de scolarisation. 5- Coordonner la passation adaptée des examens des élèves hospitalisés, en partenariat avec le rectorat ou l'enseignement supérieur et préparer leur orientation.	Novembre 2 sessions 25 heures Session 1 : le 10/11/2025 de 9h à 17h (distanciel) Session 2 : du 12 au 14/11/2025 de 9h00 à 16h00 (présentiel)	Présentiel et distanciel synchrone 20 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
32	MIN Collège inclusif et Segpa : stratégies, organisations, et modalités pédagogiques 25NDGS6029	Faciliter, pour les différents acteurs du second degré, la construction et la mise en place d'organisations inclusives au collège, en faveur des élèves de Segpa et des autres élèves en grande difficulté scolaire. -Clarifier les concepts et enjeux de l'inclusion, de l'égalité des chances et de l'équité scolaire. -En lien avec l'auto-évaluation, permettre l'élaboration d'un programme d'actions dans les établissements et mettre en œuvre les moyens de les évaluer. -Donner les éléments techniques et organisationnels nécessaires à la mise en place de fonctionnements inclusifs au service de la réussite des élèves de Segpa. -Construire des stratégies pédagogiques et didactiques	Décembre 1 session 30 heures Du 01 au 05/12/2025 Horaires : 9h00 - 12h00	Présentiel 25 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
		<p>en faveur de la mise en place d'une politique inclusive</p> <ul style="list-style-type: none"> -Faire des participants des personnes ressources au sein de l'établissement. -Favoriser et développer les partenariats avec les professionnels des établissements du secteur médico-social. 		
33	<p>MIN Préparer la poursuite d'études post-bac des élèves en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers (LP & LGT) 25NDGS6030</p>	<p>Appréhender les enjeux du continuum bac-3/bac+3 pour les jeunes présentant des besoins spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les besoins spécifiques et leurs répercussions sur l'élaboration des parcours de formation. - Approfondir la réflexion sur le processus d'orientation et la construction de parcours de formation en vue de la poursuite d'études post bac et les éléments en jeu dans une transition psychosociale. - Identifier l'apport des outils ainsi que des dispositifs et leur utilisation dans l'accompagnement vers les études post-bac. - Comprendre le rôle et l'utilisation de la plateforme Parcoursup dans l'affectation des candidats. - Connaître et travailler avec les différents acteurs, en particulier ceux de l'enseignement supérieur. 	<p>Décembre & Juin 3 sessions</p> <p>25 heures Session 1 : 12/12/2025 Session 2 : 16/01/2026 Session 3 : 5/06/2026 Horaires approximatif : 9h00 - 17h30</p>	<p>Distanciel synchrone 15 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)</p>
34	<p>MIN Exerçer comme enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) 25NDGS6032</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer à la prise de fonction d'enseignant référent, développer les compétences métiers. <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser et préciser le positionnement institutionnel des enseignants référents. • S'approprier des connaissances relatives au travail en partenariat avec les différents professionnels et les familles • Maîtriser les compétences nécessaires à la préparation et à la conduite des équipes de suivi de scolarisation et des autres espaces d'intervention de l'ERSEH. • Développer et préciser des connaissances concernant le parcours de l'élève (orientation, connaissance du médico-social etc). 	<p>Novembre & Mars 2 sessions</p> <p>50 heures Session 1 : du 17 au 21/11/2025 Session 2 : du 09 au 13/03/2026 Horaires : 9h30 -12h30</p>	<p>Présentiel 30 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)</p>

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
35	MIN Parcours de formation vers l'insertion professionnelle des élèves à besoins éducatifs particuliers de lycée professionnel 25NDGS6033	Identifier les problématiques spécifiques des jeunes à besoins éducatifs particuliers et leurs répercussions sur l'élaboration des parcours de formation en LP. - Comprendre les enjeux de la construction de parcours de formation en LP en vue de l'insertion professionnelle de ces jeunes et les éléments en jeu dans une transition psychosociale. - Réfléchir au processus d'évaluation et de certification. - Identifier l'apport des dispositifs et outils déployés dans l'accompagnement des élèves en LP. - Connaître et travailler en partenariat avec les acteurs concernés par la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. - Comprendre les différentes perspectives d'accès vers l'emploi et leurs enjeux.	Novembre à Mars 3 sessions 50 heures Session 1 : du 5 au 7/11/2025 Session 2 : du 27 au 30/01/2026 Session 3 : Du 19 au 20/03/2026 Horaires : 9h00-16h00	Présentiel 25 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
36	MIN Devenir référent handicap et accessibilité pédagogique (DRHAP) Renforcer les compétences des référents handicap dans les établissements scolaires 25NDGS6034	Identifier les enjeux du référent handicap et accessibilité au sein d'une circonscription ou d'un EPLE. -Comprendre les obstacles et leviers rencontrés par les élèves à besoins éducatifs particulier dans les apprentissages et les parcours. -Participer à l'évaluation des besoins d'une équipe pédagogique. -Créer et s'appuyer sur un réseau partenarial interne et externe. Ce Min a pour objectif de répondre à la mesure de la CNH 2023 : déployer des professeurs référents dans les établissements.	Juin 1 session 25 heures Du 01 au 05/06/2026 Horaires : 10h00 - 12h00	Présentiel 25 participants Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
37	Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 1 25NDGS6028	Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation-Connaître les différentes façons de mal voir, les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et non-voyants pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées. Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels. Connaître les ressources spécialisées utiles aux enseignants (ressources documentaires, organismes, associations).	Octobre & Décembre 2 sessions 50 heures Session 1 : du 13 au 17/10/2025 Session 2 : du 08 au 12/12/2025 Horaires : 9h30 - 12h30	Présentiel 15 participants Professeurs du premier et second degrés titulaires du CAPPEI d'un module d'approfondissement autre que TFV récemment nommés sur un poste TFV ou ayant dans leur public des élèves avec TFV et n'ayant eu aucune formation sur la déficience visuelle. Enseignants non spécialisés ayant dans leur classe un ou plusieurs élèves avec TFV et souhaitant s'adapter à leurs besoins. AESH accompagnant des élèves déficients

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
				visuels. Prérequis : avoir acquis les premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle.
38	Enseigner à des élèves déficients visuels (malvoyants et aveugles) Niveau 2 25NDGS6031	Se familiariser avec les problématiques principales des élèves malvoyants et non-voyants dans leurs contextes de scolarisation-Connaître les différentes façons de mal voir, les besoins et les modalités d'apprentissages spécifiques des élèves malvoyants et non-voyants pour leur apporter des réponses pédagogiques adaptées. Connaître les partenariats spécifiques aux projets des jeunes déficients visuels. Connaître les ressources spécialisées utiles aux enseignants (ressources documentaires, organismes, associations).	Février & Mars 2 sessions 50 heures Session 1 : du 02 au 06/02/2026 Session 2 : du 30/03 au 03/04/2026 Horaires : 9h30 - 12h30	Présentiel 15 participants Professeurs du premier et second degrés titulaires du CAPPEI d'un module d'approfondissement autre que TFV récemment nommés sur un poste TFV ou ayant dans leur public des élèves avec TFV et n'ayant eu aucune formation sur la déficience visuelle. Enseignants non spécialisés ayant dans leur classe un ou plusieurs élèves avec TFV et souhaitant s'adapter à leurs besoins. AESH accompagnant des élèves déficients visuels. Prérequis : avoir acquis les premières compétences en braille et en outils numériques adaptés à la déficience visuelle.
39	Premières compétences en braille et outils numériques adaptés à la déficience visuelle : préparation à l'attestation (contrôle continu) 25NDGS6035	Pour les professeurs déjà titulaires d'un CAPPEI sans module TFV qui enseignent à des élèves malvoyants ou aveugles, ce MFIN permettra d'acquérir les premières compétences techniques indispensables à l'adaptation des documents pour leurs élèves, de corriger des devoirs en braille, éventuellement de valider par contrôle continu l'attestation nécessaire à un enseignant spécialisé pour exercer en dispositif TFV et à un enseignant non spécialisé de se former aux modules TFV du Cappei. L'objectif est que les professeurs sachent adapter les documents écrits et puissent se consacrer en modules d'approfondissement Cappei TFV1 et 2 (proposés également en MFIN) à une réflexion pédagogique et didactique approfondie.	Septembre à Mai 4 sessions 100 heures Session 1 : du 29/09 au 3/10/2025 Session 2 : du 17 au 21/11/2025 Session 3 : du 12 au 16/01/2026 Session 4 : du 04 au 07/05/2026 Horaires : 9h30 - 12h30	Présentiel 12 participants Enseignants des premier et second degrés qui prépareront les modules d'approfondissement TFV (troubles des fonctions visuelles) du CAPPEI à partir de 2026. Enseignants spécialisés ou non, AESH exerçant auprès d'élèves porteurs de troubles de la fonction visuelle (malvoyants et aveugles) souhaitant se former au braille et aux outils numériques et acquérir les premières compétences nécessaires.

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
40	Adapter son enseignement à des élèves malvoyants non brailleuses 25NDGS6036	Comprendre les principaux enjeux de l'enseignement aux élèves malvoyants. Savoir adapter ses interventions pédagogiques à ce public hétérogène dans différentes disciplines.	Janvier 1 session 25 heures Session 1 : du 05 au 09/01/2026 Horaires : 9h30 - 12h30	Présentiel 15 participants Tout enseignant du premier et second degré (spécialisé ou non) et AESH travaillant avec un ou plusieurs élèves malvoyants non brailleuses ou souhaitant se former à la scolarisation des élèves malvoyants
41	Accessibilité des apprentissages, besoins partagés et spécifiques des élèves dont ceux avec TND 25NDGS6037	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les besoins partagés des élèves dont ceux avec TND pour mettre en en pratique l'accessibilité des enseignements et des apprentissages. • Compléter et/ou actualiser les connaissances des professionnels de l'éducation sur les besoins spécifiques des élèves avec TND, les incidences sur les apprentissages des TND en milieu scolaire. • Promouvoir l'engagement scolaire : agir sur la motivation, la métacognition et l'estime de soi des élèves, y compris ceux avec des TND. • Tenir compte des barrières et leviers pour travailler en partenariat famille-école-médicosocial. 	Novembre à Février 3 sessions 72 Session 1 : Le 5/11, 12/11, 19/11, 26/11, 3/12, 10/12, 17/12, 7/01, 14/01, 21/01, 28/01, 4/02 Session 2 : 6/11, 13/11, 20/11, 27/11, 4/12, 11/12, 18/12, 8/01, 15/01, 22/01, 29/01, 5/02 Session 3 : 7/11, 14/11, 21/11, 28/11, 5/12, 12/12, 19/12, 9/01, 16/01, 23/01, 30/01, 6/02 Horaires : 9h00 12h00 - 13h00 16h00	Distanciel synchrone 40 participants Enseignants titulaires du CAPPEI SAUF PR-TND (formation spécifique) Enseignants non spécialisés, Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique, AESH, Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
42	Éducation, migration, itinérance 25NDGS6038	Construite à partir de plusieurs programmes de recherche portés par l'INSEI ainsi que d'un solide réseau d'enseignants-chercheurs et de professionnels, cette formation conjugue plusieurs approches disciplinaires alliant le droit, les sciences sociales (science politique, sociologie et anthropologie) et les sciences du langage. Cette formation vise à permettre à des acteurs déjà engagés professionnellement dans le champ de l'éducation, des migrations et des minorités d'acquérir des connaissances actualisées leur permettant de faire évoluer leurs actions et leurs réflexions. L'objectif principal est de permettre aux stagiaires de bénéficier de l'articulation des différents points de vue et connaissances sur l'éducation, les migrations et les minorités, à partir de l'expérience et des travaux de chercheurs, ainsi que du savoir-faire et du point de vue de professionnels.	Janvier à Mars 8 sessions 50 heures Session 1 : 07/01/2026, 14h-17h, distanciel Session 2 : 14/01/2026, 14h-17h, distanciel Session 3 : 21/01/2026, 14h-17h, distanciel Session 4 : 28/01/2026, 14h-17h, distanciel Session 5 : 04/02/2026, 14h-17h, distanciel Session 6 : 11/03/2026, 14h-17h, distanciel Session 7 : 18/03/2026, 14h-17h, distanciel	Distanciel synchrone 50 participants Enseignants titulaires du CAPPEI Enseignants non spécialisés Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique AESH Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Objectif	Période	Modalités
			Session 8 : 25/03/2026, 14h-18h, distanciel	
43	MIN : Formation des Professeurs Ressource Troubles du Neurodéveloppement (PRTND)	MIN : Formation des Professeurs Ressource Troubles du Neurodéveloppement (PRTND)	Distanciel lundi 6 octobre matin (3h de 9h à 12h) - Module d'introduction : 4 demi-journées de 4h (13h-17h15) mardi 7 octobre mardi 14 octobre mardi 4 novembre mardi 18 novembre - 10 journées filées de 6h (9h-12h puis 13h-16h) mardi 16 décembre mardi 13 janvier mardi 27 janvier mardi 24 mars mardi 31 mars mardi 5 mai mardi 12 mai mardi 19 mai mardi 2 juin mardi 16 juin	Cf annexe 3 – déroulé de formation détaillé

Annexe 2 : MIN ASH déployés en EAFC dans les académies

N°	Intitulé	Période	MODALITES
50	AIX MARSEILLE Déployer des parcours de scolarisation favorisant l'accessibilité des apprentissages pour les élèves avec un trouble du spectre de l'autisme	18 heures Lundi 23 mars 2026, Mardi 24 mars 2026, Mercredi 25 mars 2026 : 9H00-12H00 ; 13h30-16h30	En présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI
51	AMIENS Enseigner à des élèves en tenant compte de leurs besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (TSA)- niveau 2	25 heures du 16 au 20 mars 2026 en présentiel à l'INSPE d'Amiens 13h30-17h le lundi ; 9h-16h30 le mardi, mercredi et jeudi ; 9h-12h le vendredi	En présentiel à l'INSPE d'Amiens Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
52	AMIENS Accompagner les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap- Niveau 1	25 heures du 17 au 21 novembre 2025 13h30-17h le lundi ; 9h-16h30 le mardi, mercredi et jeudi ; 9h-12h le vendredi	En présentiel à l'INSPE d'Amiens AESH
53	AMIENS Enseigner à des élèves en tenant compte de leurs besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (TSA) - niveau 1	25 heures du 17 au 21 novembre 13h30-17h le lundi ; 9h-16h30 le mardi, mercredi et jeudi ; 9h-12h le vendredi	En présentiel à l'INSPE d'Amiens Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
54	AMIENS Accompagner les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap -Niveau 2	25 heures du 2 au 6 février 2026 13h30-17h le lundi ; 9h-16h30 le mardi, mercredi et jeudi ; 9h-12h le vendredi	En présentiel à l'INSPE d'Amiens
55	BESANCON Coopérer au service d'une école pour tous	30 heures 23 et 24 mars 2026 en distanciel et 25,26, 27 mars en présentiel	En distanciel 23 et 24 mars En présentiel 25-26- et 27 mars Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Période	MODALITES
56	BESANCON Exercer en tenant compte des besoins éducatifs particuliers des élèves	30 heures 23 et 24 mars 2026 en distanciel 1, 2, 3 avril en présentiel	En distanciel 23 et 24 mars En présentiel 1-2 et 3 avril Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
57	BORDEAUX Enseigner en tenant compte des besoins des élèves TSA (3 – 11 ans). Niveau 1.	25 heures 1 ^{er} au 4 décembre 2025	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
58	BORDEAUX Enseigner en tenant compte des besoins des élèves TSA STDI (Trouble du Spectre de l'Autisme sans Trouble du Développement Intellectuel) - (12 – 18 ans). Niveau 1.	25 heures 23 au 26 mars 2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
59	BORDEAUX Enseigner en tenant compte des besoins liés aux élèves TSA (3-11 ans). Niveau 2	25 heures 12 au 15 janvier 2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
60	BORDEAUX Enseigner en tenant compte des besoins des élèves TSA STDI (12 – 18 ans). Niveau 2.	25 heures 2 au 5 mars 2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
61	BORDEAUX Conception universelle des apprentissages : Accessibilité pédagogique & approches inclusives au service de tous les élèves	25 heures 16 au 20 mars 2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
62	DIJON Travailler en inter-catégorialité au service de l'école pour tous	25 heures 16 au 20 mars 2026	En présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI
63	GRENOBLE Accessibilité universelle des apprentissages et de l'enseignement Approches inclusives et accessibles au service de tous les élèves.	25 heures Mercredi 4 février 1h (14h-15h) Mercredi 25 mars 2h (14h-16h) Mercredi 6 mai 2h (14h-16h)	Distanciel synchrone (7h)

N°	Intitulé	Période	MODALITES
		<p>Mercredi 17 juin 2h (16h-18h)</p> <p>Du lundi 30 mars à 13h30 au jeudi 2 avril à 12h30</p>	<p>Présentiel à Montélimar (18h) - Lycée Alain Borne, Montélimar (26) Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)</p>
64	<p>GRENOBLE Scolariser des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme</p>	<p>25 heures</p> <p>Mercredi 11/03/2026, visio 14h à 15h (1h) Mercredi 18/03/26, visio de 14h à 17h (3h) Mercredi 6/05/26, visio de 14h à 16h (2h)</p> <p>Du mardi 24/03/26 9h au jeudi 16/03 à 16h</p>	<p>Distanciel synchrone (6h)</p> <p>Présentiel Université Grenoble Alpes - campus universitaire Gières (38) -Saint-Martin-d'Hères(38) (19h) Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)</p>
65	<p>GADELOUPE Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSA</p>	<p>25 heures</p> <p>Janvier 2026</p>	<p>En présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)</p>
66	<p>GADELOUPE Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale</p>	<p>25 heures</p> <p>Mars 2026</p>	<p>En présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)</p>

N°	Intitulé	Période	MODALITES
67	GUYANE Exercer en tenant compte des besoins liés aux troubles des fonctions cognitives	24 heures 2 au 6 mars 2026	En Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Coordonnateurs ULIS ; AESH
68	GUYANE Analyser et comprendre les besoins en situation d'enseignement des élèves avec TND	24 heures 23 au 27 mars 2026	En Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
69	LA REUNION Exercer en tenant compte des besoins spécifiques des élèves avec TND	25 heures Mars 2026	En présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
70	LA REUNION Identifier et répondre en interdegrés aux besoins des élèves avec TSA	25 heures Mars 2026	En présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
71	LIMOGES Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles des Fonctions Cognitives	52 heures du 13 au 17 octobre 25 et du 8 au 12 décembre 25	En Distanciel synchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
72	LIMOGES Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme (niveau 1)	52 heures du 2 au 6 février 26 et du 30 mars au 3 avril 26	En Distanciel synchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
73	LIMOGES Enseigner dans une unité d'enseignement d'un établissement ou service médico-social	52 heures 29 septembre au 3 octobre 2025 28 au 29 janvier 2026 25 au 27 mars 2026	En Distanciel synchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
74	LYON Coopération et intermétiers au service de l'école pour tous	24 heures Du 30/03/2026 (13H30) au 03/04/2026 (12H) Lundi après-midi et vendredi matin : distanciel synchrone Mardi, mercredi, jeudi en présentiel	Présentiel et distanciel synchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)

N°	Intitulé	Période	MODALITES
75	LYON Accompagner les élèves avec des TND : Vers des pratiques pédagogiques adaptées et accessibles	24 heures Du 13/01/2026 (13H30) au 17/01 2026 (12H) Lundi après-midi et vendredi matin : distanciel synchrone Mardi, mercredi, jeudi en présentiel	Présentiel et distanciel synchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
76	LYON Accompagner le parcours de scolarisation des élèves en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	24 heures Du 23/03/2026 (13H30) au 27/03/2026 (12H) Lundi après-midi et vendredi matin : distanciel synchrone Mardi, mercredi, jeudi en présentiel	Présentiel et distanciel synchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
77	MARTINIQUE Mieux comprendre les fonctions exécutives pour accompagner tous les élèves en fonction de leurs besoins particuliers	25 heures	Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH En attente d'informations complémentaires sur les modalités
78	MARTINIQUE La co-intervention – Coopérer pour une pédagogie inclusive et efficace	25 heures	Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés En attente d'informations complémentaires sur les modalités
79	MARTINIQUE Le livret de parcours inclusif : un outil au service de l'accessibilité pédagogique	25 heures	Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.) En attente d'informations complémentaires sur les modalités

N°	Intitulé	Période	MODALITES
80	MARTINIQUE Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale	25 heures	Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.) En attente d'informations complémentaires sur les modalités
81	MAYOTTE Améliorer l'organisation collective pour les élèves à BEP de collège et lycée	50 heures	Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.) En attente d'informations complémentaires sur les modalités
82	PARIS Enseigner en tenant compte des vulnérabilités et besoins liés à l'entrée en relation avec les autres et le savoir	25 heures du 18/05/2026 au 22/05/2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI A l'inspe de Paris (site Boursault, 27 rue Boursault, 75017 Paris), de 10h le lundi à 15h le vendredi.
83	PARIS Enseigner à tous les élèves de l'école maternelle : prévenir les difficultés et sécuriser les parcours scolaires	25 heures du 23/03/2026 au 27/03/2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI A l'inspe de Paris (site Boursault, 27 rue Boursault, 75017 Paris), de 10h le lundi à 15h le vendredi.
84	PARIS Enseigner en tenant compte des besoins liés au développement socio- affectif de l'élève	25 heures du 1/06/2026 au 5/06/2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI A l'inspe de Paris (site Boursault, 27 rue Boursault, 75017 Paris), de 10h le lundi à 15h le vendredi.
85	POITIERS Enseigner en tenant compte des besoins liés aux troubles du spectre de l'autisme : réponses éducatives et pédagogiques expertes.	50 heures Session 1 : du 12/01/2026 au 16/01/2026 midi - en présentiel sauf le 16/01/26 en distanciel asynchrone Session 2 : du 01/06/2026 au 05/06/2026 midi en présentiel sauf le 05/06/25 en distanciel asynchrone	En présentiel et distanciel asynchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique

N°	Intitulé	Période	MODALITES
86	POITIERS Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TSLA : réponses éducatives et pédagogiques expertes	50 heures Session 1 : du 15/12/2025 au 19/12/2026 midi - en présentiel sauf le 19/12/25 en distanciel asynchrone Session 2 : du 12/01/2026 au 16/01/2026 midi – en en présentiel sauf le 16/01/26 en distanciel asynchrone	En présentiel et distanciel asynchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
87	POITIERS Enseigner en tenant compte des besoins liés aux TFC : réponses éducatives et pédagogiques expertes	50 heures Session 1 : du 13/10/2025 au 17/10/2025 midi - en présentiel sauf le 17/10/25 en distanciel asynchrone Session 2 : du 12/01/2026 au 16/01/2026 midi - en présentiel sauf le 16/01/26 en distanciel asynchrone	En présentiel et distanciel asynchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
88	POITIERS Exercer les missions de personne ressource pour l'école pour tous : positionnement, démarche, outils et partenariats.	50 heures Session 1 : du 08/12/2025 au 12/12/2025 midi - en présentiel sauf le 12/12/25 en distanciel asynchrone Session 2 : du 26/01/2026 au 30/01/2026 midi - en présentiel sauf le 30/01/26 en distanciel asynchrone	En présentiel et distanciel asynchrone Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
89	NANCY-METZ Rendre les apprentissages accessibles aux élèves avec TND (dont TSA)	50 heures 24 novembre 2025 au 28/11/2025 et 16/03/2026 au 20/03/2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants (personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
90	REIMS Ecole inclusive : Pratiques pédagogiques au service des élèves à besoins éducatifs particuliers	25 heures 8/12/2025	Présentiel Enseignants non spécialisés ; AESH
91	REIMS Pratiques pédagogiques favorisant l'accès aux apprentissages et le développement de l'autorégulation chez les élèves avec des	24 heures 26/01/2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; Autres personnels non enseignants

N°	Intitulé	Période	MODALITES
	troubles du neurodéveloppement		(personnels des collectivités, psy EN, CPE, personnels de direction, etc.)
92	REIMS Rendre l'enseignement accessible à tous les élèves, en tenant compte de leurs besoins éducatifs particuliers grâce à la conception universelle des apprentissages	25 heures 26/01/2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique
93	REIMS Enseigner en tenant compte des besoins spécifiques liés aux troubles des apprentissages : comprendre, repérer et adapter pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves	25 heures 24/11/2025	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
94	REIMS Enseigner en tenant compte des besoins liés aux difficultés à expression comportementale : Autorégulation et comportements défis	25 heures 16/03/2026	Présentiel Enseignants titulaires du CAPPEI ; Enseignants non spécialisés ; Enseignants exerçant auprès d'un public spécifique ; AESH
95	VERSAILLES Coenseigner pour prendre en compte la diversité	19 janvier 2026 au 23 janvier 2026 et du 18 mai 2026 au 22 mai 2026	En présentiel sur le site Inspé d'Antony Enseignants titulaires du CAPPEI
96	VERSAILLES Module d'approfondissement TSA	1er janvier 2026 au 30 janvier 2026 en distanciel asynchrone et du 1er mars 2026 au 31 mars 2026 en distanciel synchrone	En distanciel synchrone et asynchrone Enseignants titulaires du CAPPEI

Annexe 3 : formation des Professeurs Ressource Troubles du Neurodéveloppement (PRTND) Année 2025-2026

Objectifs de la formation :

- Accompagner les PRTND dans leur prise de poste auprès des équipes de terrain.
- Actualiser les connaissances des professionnels sur les TND, les besoins partagés des élèves avec TND et les pratiques recommandées dans une perspective inclusive.
- Savoir adapter sa pratique pour répondre aux situations complexes rencontrées sur le terrain, dans une perspective pluri professionnelle et partenariale.
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques professionnelles basées sur les données probantes.

Responsables de la formation :

- **Responsables pédagogiques :**

Meyer Eric, MCF, eric.meyer@insei.fr

Coilliot Laëtitia, PRAG laetitia.coilliot@insei.fr

- **Responsable administratif :**

Céline Klimowitz celine.klimowitz@insei.fr

Public cible :

Cette formation est réservée aux PRTND qui n'ont pas déjà suivi l'une des formations PRTSA ou PRTND (formations de prise de poste, MIN dédié, formation d'adaptation aux missions de PRTND....) à l'INSEI.

Organisation de la formation et calendrier

Volume horaire : **166 heures** réparties en 4 demi-journées de 4h et 24,5 journées de 6h, une partie en présentiel à l'INSEI et une partie en distanciel via teams.

- **Présentiel à l'INSEI :**

1^{re} semaine du 1^{er} au 5 décembre 2025

2^e semaine du 16 au 20 mars 2026

3^e semaine du 22 au 26 juin 2026

- **Distanciel via teams :**

- **Ouverture de la formation par la DGESCO :**

lundi 6 octobre matin (3h de 9h à 12h)

- **Module d'introduction : 4 demi-journées de 4h (13h-17h15)**

mardi 7 octobre

mardi 14 octobre

mardi 4 novembre

mardi 18 novembre

- **10 journées filées de 6h (9h-12h puis 13h-16h)**

mardi 16 décembre

mardi 13 janvier

mardi 27 janvier

mardi 24 mars

mardi 31 mars

mardi 5 mai

mardi 12 mai

mardi 19 mai

mardi 2 juin

mardi 16 juin

NB **présence obligatoire** aux journées de formation (pas de replay disponible).

Caméra et micro fonctionnels indispensables.

Programme détaillé

NB : programme communiqué à titre indicatif et susceptible de modifications en fonction du bilan de la formation 2024-2025 et des retours des professionnels.

OUVERTURE : présentation croisée DI TND – DGESCO (3h)**I/ Module d'introduction - Connaissances actualisées sur les TND**

Intitulé	Volume horaire
Définition et panorama des TND	2h
Présentation synthétique de chaque TND, avec pour chaque trouble : → Définition, signes d'alertes et manifestations en milieu scolaire, mécanismes sous-jacents et implications pour l'apprentissage, premières pistes d'action. TDI, TSA, TDAH, Dysphasie, Dyslexie, Dyspraxie, Dyscalculie	14h
TOTAL	16h

II / Besoins partagés et réponses pédagogiques

Intitulé	Volume horaire
Approche dimensionnelle des TND (comorbidités au sein des TND, concept ESSENCE, twice exceptionnels...)	6h
Les fonctions cognitives transversales – de la compréhension à l'intervention : - Fonctions attentionnelles - Fonctions exécutives - Fonctions mnésiques	12h
Rôle des émotions et besoins en régulation émotionnelle	6h
Communication, interactions et habiletés sociales à l'école	9h
Besoins sensoriels et moteurs de l'élève avec TND	6h
Motivation et métacognition	9h
Tenir compte de la charge cognitive : principes fondamentaux et applications pratiques	3h
TOTAL	51h

II / Connaissance des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et réponses spécifiques : quelles pratiques validées en 2025 ?

Intitulé	Volume horaire
Où et comment trouver des informations basées sur les données probantes	3h
Connaissance du corpus HAS / INSERM pour l'accompagnement des TND	6h
Accompagnement des équipes de terrain dans l'appropriation et la mise en œuvre de bonnes pratiques : cas pratiques	3h
TOTAL	12h

III/ Parcours scolaire de l'élève avec TND de la maternelle au supérieur et à l'inclusion sociale et professionnelle

Intitulé	Volume horaire
Cartographie des modalités de scolarisation et des aménagements de parcours possibles	3h
Comment travailler le parcours de l'élève pour éviter les ruptures	3h
Préparation à l'inclusion dans le supérieur : atypie-friendly	3h
Préparation à l'inclusion professionnelle en travaillant l'autodétermination de l'élève	3h
TOTAL	12h

IV / Outils et pratiques professionnelles

Intitulé	Volume horaire
Principes de la CUA / CUE et mise en application (étude de cas)	6h
Enseignement explicite des contenus d'enseignement	3h
Enseignement explicite des comportements et soutien aux comportements positifs	3h
Régulation des comportements défis : de l'évaluation fonctionnelle au plan d'intervention	6h
Principes de l'éducation structurée	6h
Principes et application de la CAA en milieu scolaire	6h
Pratique de l'observation	6h
Accessibilité pédagogique et outils numériques	3h
Partage d'outils en lien avec la pratique professionnelle	3h
De la classe flexible ... à l'enseignement flexible !	9h
Pratiques collaboratives au 1 ^{er} et au 2 nd degré	
TOTAL	51h

V/ Partenariats interprofessionnels et avec la famille

Intitulé	Volume horaire
Pratique des différentes formes de l'entretien et posture professionnelle de l'accompagnement et de l'écoute	3h
Répondre aux situations professionnelles difficiles (épuisement des équipes, équipes en colère, équipes en détresse...)	6h
Collaboration enseignant / AESH	3h
Collaboration avec les réseaux d'aide, pôles ressources, EMAS, PAS, PIAL... et autres partenaires de l'Education nationale	3h
Collaborations interprofessionnelles externes à l'école	3h
Collaborations avec la famille et prise en compte des configurations familiales complexes	3h
TOTAL	21h



DIEC/25-1054-1794 du 14/07/2025

**AVIS D'OUVERTURE D'UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE DU PACTE POUR L'ACCES AU CORPS
DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS - SESSION 2025**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. DALMASSO - DIEC 3.04 - chef du bureau des concours - Tel : 04 42 91 72 07 - Courriel : thibault.dalmasso@ac-aix-marseille.fr - Mme BOIREAUD - DIEC 3.04 - gestionnaire concours ASS - Tel : 04 42 91 72 13 - Courriel : melody.boireaud@ac-aix-marseille.fr

Retrouvez toutes les informations (conditions d'inscription, programmes, épreuves...) sur les pages nationales consacrées au Système d'Information et d'Aide aux Concours :
<https://www.education.gouv.fr/recherche/tag/concours-de-recrutement>
(personnels administratifs, sociaux et de santé)

Le contingent d'emplois autorisé pour ce recrutement dans l'académie d'Aix-Marseille est fixé à 1 poste d'adjoint administratif.

1. Conditions d'accès au dispositif PACTE

Vous pouvez candidater à ce recrutement si vous remplissez l'une des conditions suivantes :

- Jeunes de moins de 28 ans, sans diplôme ni qualification professionnelle, ou titulaires d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (les titulaires d'un CAP ou BEP sont éligibles) ;
- Personnes en situation de chômage de longue durée, âgées de 45 ans et plus, et bénéficiaires de l'un des dispositifs suivants :
 - Revenu de solidarité active (RSA),
 - Allocation spécifique de solidarité (ASS),
 - Allocation aux adultes handicapés (AAH),
 - Revenu minimum d'insertion (RMI) ou allocation de parent isolé (API) pour les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Par ailleurs, vous devez :

- Être de nationalité française, ou
- Être en cours de naturalisation, ou
- Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse.

2. Localisation géographique du poste

- DSDEN 04, Digne-les-Bains

3. Nature du contrat PACTE

- Contrat à durée déterminée de 12 à 24 mois à temps plein, avec une période d'essai de 2 mois ;
- Formation en alternance incluse, visant l'acquisition d'une qualification en lien avec l'emploi exercé ;
- À l'issue du contrat, titularisation possible dans le corps des adjoints administratifs, sous réserve d'un avis favorable de la commission d'évaluation.

4. Modalités d'inscription et déroulement du recrutement

Les candidats doivent transmettre leur dossier (incluant un descriptif du parcours et, le cas échéant, les expériences professionnelles) à l'agence France Travail de leur lieu de résidence.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter votre agence France Travail ou consulter le site : www.francetravail.fr

- Date limite de dépôt des candidatures : **10 septembre 2025**

Les dossiers seront examinés par une commission de sélection. Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour un entretien.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des examens et concours

**Le recteur de la région académique PACA,
Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités,**

Vu l'ordonnance du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement PACTE d'adjoints administratifs, organisé par le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille est composée ainsi qu'il suit :

Président :

Madame BOURDAGEAU Corinne Cheffe de la division de l'accompagnement des personnels,
Rectorat d'Aix-Marseille

Membres de la commission :

Monsieur ADROGUER Olivier Secrétaire général, DSDEN 04
Monsieur SADAILLAN Pascal Chef du bureau des personnels administratifs et des
personnels jeunesse et sports, Rectorat d'Aix-Marseille

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Aix-en-Provence, le 09 juillet 2025



Benoit DELAUNAY